

# PROJET ASSOCIATIF

## FEDERATION AMICALE FOLKLORIQUE NATIONALE

### CONTEXTE

De nos jours, les Arts et Traditions Populaires ne sont pas une priorité de notre société. L'évolution des modes de vie, les obligations familiales ou professionnelles ont créé une mobilité de la population, provoquant la fin de l'attachement aux racines, la disparition de langues régionales et de patois ainsi que d'un certain respect des traditions.

Les transmissions principalement orales ont disparu face au développement des médias audio-visuels diffusant une information nationale.

On note pourtant l'apparition de manifestations organisées par les pouvoirs publics dans le but de redécouvrir les richesses du patrimoine et qui connaissent un intérêt sans cesse grandissant même si l'on peut regretter que celles-ci ne s'attachent qu'à la découverte des monuments ou de sites spécifiques.

Les mouvements tels que les Associations dites «folkloriques» et les fédérations les regroupant doivent s'engager à rétablir les valeurs de la tradition et à faire redécouvrir toute la richesse du patrimoine historique, humain et musical.

La Fédération Amicale Folklorique Nationale (FAFN), Association régie par la loi de 1901, regroupe des «ensembles folkloriques» qui, y ayant été admis, font le choix d'y adhérer en respectant les Statuts et le Règlement Intérieur.

## **LES VALEURS DE LA FAFN**

- échange, amitié et partage de culture,
- tolérance des cultures différentes,
- respect de la culture représentée, des traditions et de leur diversité,
- engagement du respect de la charte de qualité,
- égalité des droits et des devoirs entre tous les membres,
- accès aux formations facilité pour tous,
- principe de l'égalité des chances.

## **LES OBJECTIFS DE LA FAFN**

Pour défendre ces valeurs, la F.A.F.N. se fixe des objectifs également poursuivis par ses adhérents.

Elle fait en sorte de favoriser les échanges entre les groupes adhérant à la fédération, d'une part, avec des groupes étrangers d'autre part.

Elle prend toute mesure pour être une entité crédible et efficace auprès des associations adhérentes.

Elle s'attache à la recherche, la défense et la diffusion des valeurs des Arts et Traditions Populaires.

Elle est un lieu de ressources pour ses adhérents.

- Elle cherche à faire connaître les Arts et Traditions Populaires en conseillant ses adhérents dans toutes leurs actions de promotion.
- Elle organise des axes de formation destinés aux animateurs et aux responsables légaux des groupes.

Elle intervient au sein de tous les mouvements défendant les mêmes objectifs.

Elle représente ses adhérents auprès des autorités de tutelle. Elle les tient informés des décisions ou orientations prises par celles-ci.

## **LES MOYENS**

Les actions engagées ont pour but de satisfaire les objectifs de la FAFN.

### **Création de commissions de réflexion, de lieu d'échanges en interne**

- La F.A.F.N. met en place des commissions, chacune d'entre elles ayant pour but de faire des recherches puis des propositions.

- Les réponses obtenues ou les solutions apportées font l'objet d'une diffusion à l'ensemble des adhérents.

- Elle recueille et diffuse toutes les expériences dont elle a connaissance, destinées à l'accueil des plus jeunes dans le milieu des Arts et Traditions Populaires.

- Elle développe une plate-forme de ressources, en permanence enrichie par les membres de la F.A.F.N. à laquelle chaque adhérent peut se référer.

- les groupes adhérents apportent à la FAFN, les expériences engagées pour le développement et la diffusion des arts et traditions populaires. Ces expériences seront diffusées et relayées auprès de tous.

- le site Internet offre un lieu de propositions, de débats et d'échanges.

- L'Assemblée Générale est l'occasion d'échanges, de création de projets et de mises en place de propositions. Chaque responsable de groupe adhérent reçoit les informations sur les dossiers soumis à discussion avant la date fixée pour l'Assemblée Générale. Il pourra ainsi en faire une présentation aux membres de son Association, recevoir les avis, les questions et les éventuelles propositions qui seront rapportés aux élus avant le vote. Il s'établit ainsi un véritable dialogue entre la Fédération et l'ensemble des acteurs du mouvement.

Du temps sera libéré pour permettre la mise en place de rencontres sur des sujets évoqués par les adhérents ou par les administrateurs de la Fédération.

### **Aller vers les autres, favoriser les échanges externes, être le relais**

- Afin de favoriser les échanges :

- La Fédération s'assure de la qualité des prestations, du sérieux des dirigeants et du respect des contrats, dans la recherche permanente de nouveaux partenaires.

- Elle exige, pour asseoir sa crédibilité, que chacun de ses membres garde en permanence le souci de l'authenticité au niveau de l'ensemble de ses prestations et de ses engagements.

- Elle répond ou relaye auprès des autorités de tutelle les souhaits et les éventuelles doléances recueillis lors des Assemblées Générales.

- Elle établit et entretient les meilleures relations possibles avec les différents médias qui sont en mesure de diffuser toute information relative aux manifestations organisées sous son égide (expositions, festivals etc..).

- Elle participe aux travaux des mouvements défendant les mêmes objectifs mais garde son indépendance et son autonomie à l'égard de chacun d'eux et s'investit pour faire aboutir les projets communs.

- Elle fait en sorte de mettre en place des stages de formation répondant aux besoins formulés, aux meilleures conditions pour tous.

- Elle fait en sorte, par son organisation géographique :

- de faire connaître son existence auprès de l'ensemble des « groupes folkloriques» afin de pouvoir, d'une part, amplifier son action en augmentant le nombre de ses adhérents,
- de venir en aide à toute demande de soutien en formation,

- La F.A.F.N. ne peut et ne doit vivre que par et pour ses adhérents pour lesquels elle assure une gestion dynamique, rigoureuse et transparente. Les moyens sont utilisés exclusivement et totalement dans le respect des objectifs approuvés par l'Assemblée Générale.

Ce projet associatif ne peut être un document achevé. Il doit vivre et évoluer à travers tous les avis d'où qu'ils viennent.